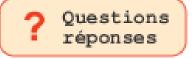
http://snetap-fsu.fr/Majoration-de-service-en-STAV.html



Majoration de service en STAV comportant deux spécialités

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Enseignants -



Date de mise en ligne : mardi 7 septembre 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/2

Question

A propos des règles concernant la majoration de service, je ne vois pas comment les appliquer à une classe de STAV ayant 2 spécialités.

Lorsqu'on intervient dans un groupe de spécialité, s'agit-il d'une classe, tout en sachant qu'il s'agit bien de cours et non de TP/TD ?

Réponse

Si la classe a plus de 20 élèves, et si les spécialités en ont moins de 20, les enseignants qui exercent en tronc commun (la classe) n'ont pas de majoration (en tout cas du fait de cette classe), ceux qui enseignent en spécialité peuvent en avoir une (s'ils effectuent plus de 8 h devant moins de 20 élèves).

C'est ce que dit MAYAJUR 2004.

Copyright © Snetap-FSU Page 2/2